

2015-02-25

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coût du contrôle du secteur des assurances en Belgique

La Banque Nationale a pris connaissance du rapport annuel d'Assuralia, et plus particulièrement de ses considérations sur le coût du contrôle du secteur des assurances en Belgique.

Depuis la crise financière de 2008, la BNB et la FSMA ont mis en place une nouvelle structure de contrôle des secteurs bancaire et des assurances, « Twin Peaks », afin de garantir une surveillance optimale de ces activités.

Le régime de contrôle prudentiel des compagnies d'assurances a évolué fortement ces dernières années sur le plan européen vers un régime plus complexe, fondé sur l'appréciation des risques (Solvabilité II). L'entrée en vigueur de Solvabilité II début 2016 a incité la Banque Nationale, par ailleurs très soucieuse de contenir ses coûts à leur niveau indispensable, à renforcer et à spécialiser son effectif afin de faire face à cet environnement en mutation. La Banque Nationale donne par la même occasion suite à la recommandation du FMI formulée dans le cadre de sa visite FSAP de 2012, lequel a estimé que par rapport à d'autres marchés de taille comparable, les ressources du contrôle prudentiel en Belgique étaient significativement réduites en comparaison de celles déployées dans d'autres pays.